



Formulaire de Demande d'adhésion 2022

| | | |
|--|---------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme | Nom: | Prénom : |
| Adresse : | | |
| Code Postal : | Ville : | |
| Tel Domicile : | Tel Mobile : | Email : |
| Date de naissance : / / | Numéro de licence : | |

Seuls les licenciés au club YCPF ont accès aux bateaux du club, au parc, à la grue, ou la descente ainsi qu'à la participation à toutes les activités organisées au sein de l'association.

Tarif des Adhésions pour l'année 2022 :

| | | |
|---|--|--|
| Licencié ADULTE <i>Le parking pour un seul équipement : bateau ou canoé avec sa remorque ou non par licencié adulte est inclus dans la limite des places disponibles après accord du Comité de Direction (Voir conditions au verso)</i> | 185€ Dont licence F.F.V. | <i>Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile (en compétition) valide est exigé. L'YCPF ne garde ni ne garantit les bateaux/engins personnels contre quelque dommage que ce soit sur le terrain, donc une attestation d'assurance (RC au minimum) valide est requise par bateau/engin.</i> |
| <i>Emplacement par bateau/engin personnel supplémentaire selon accord préalable. Longueur Hors tout :</i> | 10 € x mètre hors tout sauf canoé/kayak 15€ | |
| Immatriculation / Nom / Type / Taille du ou des bateaux/engins pour lesquels vous sollicitez un parking cette année | | |
| Licencié JEUNE Né après le 01/01/2004, | 100 € | <i>Les mineurs doivent présenter une autorisation de leurs parents ou tuteurs légaux. Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile (en compétition) valide est exigé.</i> |
| Licencié à la journée (prix par jour) | 35 € | <i>Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la voile (en compétition) valide est exigé.</i> |
| SYMPATHISANT non licencié | 35€ | <i>Sans licence ni assurance. Ne donne pas droit aux équipements et activités nautiques.</i> |
| Licenciés Famille : cumul de 2 licenciés adultes et un plusieurs enfants 370+29,50 € par enfant |€ | <i>2 adultes avec enfant(s) - licences / assurances pour tous Voir mêmes conditions que ci-dessus, 1 emplacement bateau inclus.</i> |
| Total payé : |€ | |

J'ai conscience que la pratique de la voile est dangereuse, et en connaissance des limites de l'assurance fédérale, je fais mon affaire d'une assurance complémentaire. Je sais nager et j'ai pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des modalités d'adhésion annuelle et déclare y adhérer sans réserve.

| | |
|---------------------|------------------------------|
| A | SIGNATURE OBLIGATOIRE |
| Le...../...../..... | |

Merci de bien vouloir remplir **une feuille par adhérent**,
si licenciés famille mettre les identités et dates de naissance de chaque membre au verso

Joindre la feuille de confirmation d'accords ci-après page 3 et le règlement

A remettre à : YCPF Secretariat, rue du Port de Valvins 77210 AVON

Modalités d'adhésion annuelle 2022.

Pour tous les membres le dossier de demande d'inscription annuelle se compose des éléments obligatoires dument complétés et signés suivants :

- Le formulaire de demande d'adhésion 2022 (ou la feuille de confirmation d'accords)
- Le paiement par chèque préférablement.
- L'accord pour l'usage du droit à l'image (ou la feuille de confirmation d'accords)
- L'accord concernant la protection des données personnelles (RGPD), (ou la feuille de confirmation d'accords)
- La charte régionale d'éthique et de déontologie du sport en Ile de France (ou la feuille de confirmation d'accords)
- A posteriori de votre adhésion, la FFV vous enverra un questionnaire et votre certificat médical valide doit être téléchargé sur le site fédéral (la mention exacte de « non contre-indication à la pratique de la voile en compétition » est fortement recommandée) ceci vous permettra de naviguer.

En contrepartie de l'acceptation du dossier d'inscription complet une licence sera mise à disposition pour les membres licenciés.

Nota : Seuls les membres de l'YCPF à jour de cotisation et licenciés sont autorisés à accéder au parc à bateaux, à l'Algéco et à l'ensemble des équipements nautiques ou portuaires du club.

De plus, exclusivement pour les personnes demandant un ou plusieurs espace(s) pour leur(s) équipement(s) : (c'est à dire bateau avec ou sans sa remorque ou kayak n'appartenant pas au club)

- Certificat d'assurance à leur nom valide de leurs équipements (remorque et bateau et kayak)
- Si prêt ou location : Contrat de prêt ou location démontrant l'accord du propriétaire non membre

Conditions spécifiques à l'utilisation des espaces du club par des membres pour parquer ou laisser tout équipement

Dans la mesure où la croissance du nombre de membres au club YCPF implique que l'espace est limité, par équité il convient de prioriser dès à présent la mise à disposition aux membres des espaces pour les équipements.

- A/ dans le cas où un membre souhaite déposer de multiples équipements, sera considéré comme premier équipement éligible à une demande celui/ceux qui ont été effectivement utilisés au club YCPF en navigation plutôt que celui/ceux qui y ont été uniquement stockés l'année précédente.
- B/ Au-delà du premier équipement par licencié membre de droit de l'YCPF, les autorisations annuelles d'utilisation de l'espace ne sont pas renouvelées aux membres systématiquement mais uniquement sur dérogation du Comité de direction.
- C/ Les conditions de la mise à disposition d'espaces pour parquer les équipements est identique que le bateau /kayak/remorque soit la propriété d'un membre ou lui ait été prêté ou loué légitimement, Une copie du contrat ou convention de prêt ou de location valide est demandée.
- D/ La conformité aux règles d'usage sera vérifiée avant acceptation : (nom du membre qui a sollicité l'accès à l'espace apposé de manière lisible et indélébile sur le timon ou à défaut sur le tableau arrière du bateau, les équipements doivent être mobiles, entretenus et assurés au nom du même membre, Le dossier d'inscription doit être complet lors de la demande d'inscription pour l'année en cours).
- E/ Le club YCPF doit pouvoir déplacer sur et hors du parc tout équipement si besoin, sans préavis ni demande d'accord préalable. (Cas des travaux, entretiens, réorganisations de l'espace, crues ou incendie par exemple.). Les remorques doivent être maintenues libres de mouvement et en bon état.
- F/ le club YCPF n'assure ni surveillance ni n'offre de garantie ou service d'aucune sorte aux biens qui ne sont pas sa propriété, il appartient donc au membre de faire son affaire de la couverture et gestion de tout sinistre subi ou provoqué par, ou lié aux, équipements pour lesquels il sollicite un espace.
- G/ Tout espace occupé sans accord valide de l'YCPF pour 2022 sera libéré un mois après l'Assemblée générale au plus tard. En l'absence d'exécution, les biens concernés seront mis à disposition sur le domaine public aux risques et périls du membre précédemment allocataire de cet espace.
- H/ Seules les voiles les rames et les moteurs hors-bord des équipements peuvent être stockés dans la voilerie.
- I/ Tout membre ayant un espace alloué devra l'entretenir régulièrement à ses frais (tonte, et débroussaillage y compris sous la remorque).
- L'acceptation de la demande d'espace est valide jusqu'à l'assemblée générale suivante.

Feuille de confirmation d'accords

Ce document de synthèse est fourni pour simplifier la procédure d'inscription, accompagné du formulaire de demande d'adhésion complété et du règlement il permet de ne pas renvoyer chaque document cité ci-dessous individuellement.

Je soussigné.e

NOM :

Prénom :

Né.e le :

Dans le cadre de ma demande d'inscription à l'YCPF pour 2022, je certifie avoir lu et je valide sans réserve les documents suivants disponibles sur le site du club :

- [Accord pour l'usage du droit à l'image.](#)
- [Accord concernant la Protection des Données personnelles \(RGPD\)](#) : De plus,
 - J'accepte que mes coordonnées soient visibles sur les communications internes de l'YCPF.
 - J'accepte d'être contacté par un membre du club à des fins de gestion et d'organisation des activités (constitution des équipages, réservation des bateaux, demande d'aide ou d'information dans le cadre de l'activité voile)
 - J'accepte d'être contacté par le secrétariat à des fins de communication relatives aux activités du club (invitations, convocations collectives ou personnelles, lettres du président, informations générales...)
- [Charte régionale d'éthique et de déontologie du sport en Ile de France.](#)
- [Statuts du Yachting Club du Pays de Fontainebleau](#)
- [Règlement intérieur YCPF](#)

Ce document est personnel, il tient lieu de signature individuelle des différents documents cités ci-dessus, il devra accompagner la demande d'inscription dûment complétée et le chèque de paiement et être retourné au secrétariat.

Dès lors le présent document une fois retourné remplace le renvoi signé de tous les documents cités ci-dessus dans le dossier de demande d'inscription.

Mention manuscrite : « bon pour accord »

Le

Signature.